



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230206-2023FEVDEL19-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 31 janvier 2023
Séance du Conseil Municipal : 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Angélique BOISSELEAU (sauf aux délibérations 19 et 20)- Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Karine LOIZEAU- Lilian BOSSARD (sauf aux délibérations 1 et 2) – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Maryvonne GUERIN donne pouvoir à Laurence MARTINEAU
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
26 aux délibérations 1, 2, 19 et 20
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 1, 2, 19 et 20

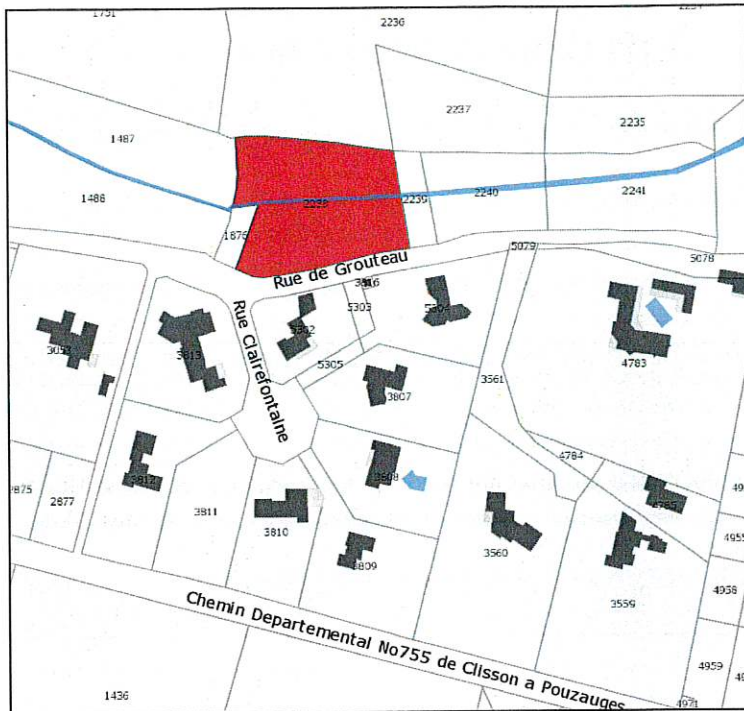
Secrétaire de séance : Karine LOIZEAU

19- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°22 DU 04 AVRIL 2022 RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS JOBARD / LEVIN/ JAROUSSEAU

Par délibération n°22 du 4 avril 2022, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition d'un terrain cadastré section B numéro 2238 d'une contenance de 3 735 m² sis Grouteau appartenant aux consorts LEVIN / JOBARD.

Or, il nous a été fait remarquer par la suite que tous les indivisaires n'avaient pas donné leur accord pour cette vente. Il convient donc d'ajouter les consorts JAROUSSEAU, vendeurs.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette modification.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu la délibération n°22 du Conseil municipal du 4 avril 2022 relative à l'acquisition par la commune d'un terrain sis Grouteau appartenant aux Consorts JOBARD/LEVIN,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 janvier 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier la délibération n°22 du 04 avril 2022 en modifiant le nom des vendeurs, à savoir, les consorts JOBARD/LEVIN/JAROUSSEAU en lieu et place des consorts JOBARD/LEVIN,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Karine LOIZEAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2023
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2023



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

